

Présents : B. BELLET - D. BERTIN - C. BONNEAU - S. BUFFET - C. DAVID - F. DREYER - P. GAUDEMER (en cours)
V. GUILLET - D. LELIEVRE - S. LELOUP - L. PIRON - B. SIONNEAU - G. CHARRIER - F. LEAUTE

Présidents de CD ou représentants : J.R. CHEVALIER - C. TROISPOILS - Ph. BOUCHER - M. MENAGER

Excusés : R. OIRY - D. MOUILLE - X. FORTINEAU - G. RENAUDON - F. DAVIS

Absents : I. BEUDARD - M.A. AURIGNY - L. DAVID - S. CALLEAU - S. ROBERT - F. OULAMI - F. BARDY

1- Initiatives pour la réforme du Championnat féminin

- Suite au Conseil de Ligue du 18 janvier 2020, plusieurs réunions téléphoniques et/ou en Visio ont eu lieu à ce sujet et un certain nombre de propositions sont soumises au vote.
 - a) Vote pour la création d'un Championnat Interdépartemental à compter de la saison 2020/2021 :
Sur 14 votants : **Cette proposition est adoptée à l'unanimité**
 - b) Vote sur :
 - la possibilité de jouer 2 rencontres par Week-end (en laissant le choix aux clubs, sans obligation)
 - effectuer les inscriptions jusqu'à 3 semaines avant le début du Championnat :
 Sur 14 votants : **Ces 2 propositions sont adoptées à l'unanimité**
 - c) Vote sur la possibilité pour une féminine de jouer en féminine et en masculin la même journée, dans la limite de deux rencontres (article 9 du règlement) :
Sur 14 votants : **Cette proposition est adoptée à la majorité** – 1 contre et 2 abstentions
 - d) Le point suivant (art. 12 du règlement) concernant une équipe à 3 joueuses à tous les niveaux (sauf PN) n'est pas soumis au vote et est remis à la décision de la nouvelle équipe du Conseil de Ligue. Pour 2020/2021, maintien à 4 joueuses en PN et R1
 - e) Vote concernant la possibilité pour un club d'inscrire une équipe féminine à un niveau supérieur ou inférieur à celui sportivement acquis la saison précédente (Ces demandes qui indiqueront l'effectif et le classement des joueuses, seront étudiées et satisfaites dans la mesure du possible par la CSR dans le respect des règlements sportifs et des places disponibles).
***A titre expérimental sur 2020/2021 : Cette proposition est adoptée à la majorité** – 1 abstention
 - f) Vote de principe concernant la création d'un Open Féminin en 2021 (au mieux lors de la seconde phase 2020/2021 ou à partir de la saison 2021/2022) :
Sur 15 votants : **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**
 - g) Proposition d'exigence nouvelle pour le Championnat régional messieurs et dames : Avoir au minimum 15% de féminines dans son effectif total de licenciés (licences traditionnelles ou promotionnelles) en fin de saison pour pouvoir engager une équipe au niveau régional.
 - Plusieurs remarques sur le fait qu'il s'agit plutôt d'encourager que de sanctionner.
 Pas de vote sur cette proposition, ce règlement régional étant plus restrictif que le règlement fédéral. Revoir peut-être la formulation ou faire remonter la proposition à la fédération pour une application nationale.

2- Autres infos sportives

- Une réunion de la commission sportive régionale est prévue en présentiel si possible ou en Visio le 2 juillet.
- Le travail sur la mise en place de la procédure d'inscription et de paiement en ligne pour le championnat et les autres compétitions est en cours.
- La fiche de protocole de reprise pour le tennis de table vient de nous être adressée par la fédération.

3- Bilan de la campagne ANS

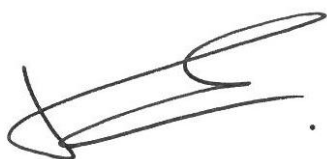
(Voir document annexe)

- A retenir qu'il s'agit d'un nouveau fonctionnement et que le poids de l'histoire du CNDS s'est encore fait sentir (des clubs moins motivés pour faire des dossiers depuis 10 ans, des enveloppes départementales très hétérogènes et qui mettaient le tennis de table en concurrence avec les autres sports et, de ce fait, des dossiers de comités plus ou moins ambitieux ou structurés, les enveloppes pour l'ouest de la France en forte baisse du fait de la politique de l'Etat qui visait un rattrapage des autres régions moins favorisées)
C'est la qualité des projets et des actions qui sera évaluée à l'avenir par la commission régionale.
- Loïc évoque les difficultés pour les clubs omnisports qui ne possèdent pas de numéro SIREN propre et donc pas de numéro RNA (Répertoire Nationales des Associations) et qui de ce fait ne sont pas en mesure de présenter un dossier. La commission fédérale ANS doit se pencher sur le sujet.

4- Divers

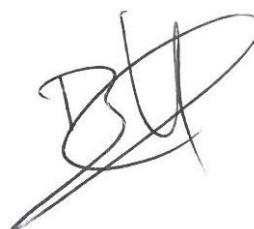
- Bruno S demande au Conseil de Ligue d'acter la date limite de saisie des licences lui permettant d'éditer les bordereaux d'émargement pour l'Assemblée générale.
Celle-ci est fixée au 30 juin.
- Les informations sur l'AG électorale et la date limite de dépôt de candidature (le 26 août 2020 à minuit) seront communiquées au Conseil de Ligue et disponibles sur le site web.

Le Secrétaire général,



René OIRY

Le Président,



Bruno BELLET